

Initiatives ministérielles

demander pourquoi, si ces travailleurs sont aussi essentiels que le gouvernement le prétend—et je vais revenir sur ce point si j'en ai le temps à cette étape-ci du débat.

S'ils sont donc aussi essentiels que le gouvernement le prétend, pourquoi donc sont-ils si mal payés? Dans notre société, quand des travailleurs sont essentiels, quand leurs services sont nécessaires, quand notre société ne peut s'en passer, il est plutôt habituel de les payer en proportion de leur valeur pour la société.

Les gouvernements successifs ont recouru à la méthode tyrannique de les désigner essentiels afin de les empêcher de se mettre en grève et afin de s'assurer que leur salaire reste bas.

Malgré le fait que le ministre de la Justice ait dit d'un ton railleur que nous avons consulté une autorité supérieure, je tiens à dire que nous avons effectivement consulté une autorité supérieure et que le ministre de la Justice en est peut-être conscient. Je sais très bien que personne d'autre au gouvernement n'est au courant de ce fait. Si le député sait quelque chose, c'est précisément parce qu'il est ministre de la Justice.

Ce dont il est question ici, c'est de justice. Il faut rendre justice à ces travailleurs qui, pendant si longtemps, ont été menés par le bout du nez par des gouvernements tyranniques et ont été cruellement privés du genre de traitement qu'ils devraient être en droit de recevoir en raison du rôle important qu'ils jouent au sein de la société.

C'est de justice dont il est question ici. Le jour même où le gouvernement a appliqué la clôture au projet de loi C-49, trois députés de chaque parti se sont levés pour souligner le 41^e anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies. Le jour même où la clôture a été appliquée, une des tactiques des plus maladroites auxquelles un gouvernement puisse avoir recours, nous étions en train de célébrer le 41^e anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme qui comprend le droit de faire la grève au besoin, si la situation devient désespérée.

J'ai été rémunéré à l'heure moi-même avant d'être élu au Parlement. J'ai fait grève, monsieur le Président, et je puis vous assurer qu'il faut tout envisager avant de se mettre en grève, car c'est bien la dernière chose qu'on a envie de faire; c'est un acte de désespoir. Cela est vrai depuis les débuts de l'histoire, que les grèves soient légales ou pas, soit dit avec tout le respect dû au député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, qui prétend qu'il doit y avoir une meilleure façon de procéder, qu'il faut examiner les lois et que peut-être cela nous

encouragera à agir de la sorte. S'il se penchait sur l'histoire récente des relations de travail de n'importe quel pays du monde occidental, il verrait que ce n'est pas en interdisant les grèves qu'on résout le problème.

Il s'agit d'une question de justice. Vous rendez-vous compte qu'outre le fait que ces gens n'ont jamais pu se mettre en grève, en il a été signalé au gouvernement que ces travailleurs des services hospitaliers étaient traités en 1981 injustement par rapport à ceux du groupe des services généraux. Le groupe des services hospitaliers est composé en majorité de femmes. Celui des services généraux est composé en majorité d'hommes. La Commission canadienne des droits de la personne a statué que ce groupe constitué principalement de femmes était effectivement sous-rémunéré et que le gouvernement avait le devoir de leur accorder une rémunération en rapport avec celle des travailleurs du groupe des services généraux.

C'était en 1981. Il a fallu attendre 1987 pour que la décision prise par la Commission des droits de la personne plusieurs années auparavant se traduise par une compensation pécuniaire pour ces travailleurs. Je m'étonne qu'un groupe de citoyens se trouvant dans cette situation soit obligé d'avoir recours à la Commission des droits de la personne quand ils traitent avec un gouvernement qui est censé être élu pour s'occuper des droits et des intérêts des citoyens. Il a fallu qu'ils s'y résolvent pour contraindre le gouvernement, et je veux bien reconnaître qu'au départ ce n'était pas le gouvernement actuellement au pouvoir, mais un gouvernement constitué de ceux qui siègent à l'autre bout de la salle, de ce côté-ci.

Mais le gouvernement actuel est coupable. En 1987, quand il s'est décidé à payer en déplorant qu'il faille dépenser 28 millions pour finir par s'exécuter. . .

Le président suppléant (M. Paproski): J'aimerais attirer l'attention des députés sur la motion, qui demande de remplacer dans la version anglaise le terme «chairman» par celui de «chair». Je ne veux pas invoquer la règle du respect du sujet cet après-midi, mais je n'arrive pas à comprendre pour quelle raison le député ne traite pas des motions. J'aimerais simplement appeler son attention là-dessus. Je sais qu'il est nouveau, mais je tiens quand même à le lui signaler.

M. Murphy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je reconnais que votre suggestion est à—propos, mais je pense que vous constaterez qu'il serait beaucoup plus pratique de permettre aux députés de soulever plusieurs sujets en un ou deux discours, plutôt que de les forcer à faire six discours différents dans la journée. Vous